

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	13 (1868)
Heft:	14
Artikel:	À propos des nouveaux règlements d'exercice pour l'infanterie suisse [fin]
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-347466

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

N° 14.

Lausanne, le 11 Juillet 1868.

XIII^e Année.

SOMMAIRE. — A propos des nouveaux règlements d'exercice pour l'infanterie suisse. (*Fin.*)

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Connaissance et entretien des fusils se chargeant par la culasse. (*Fin.*) — † Richard Wieland. — Nouvelles et chronique.

A PROPOS DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS D'EXERCICE POUR L'INFANTERIE SUISSE.

(*Fin.*)

j) *La colonne par files.* Voici, pour le coup, une vraie nouveauté, une des triomphantes créations du projet. Il supprime la dénomination et la notion habituelle de *marche par le flanc* pour la remplacer par celle de *colonne par files*, sur deux et sur quatre rangs. Or il y a, dans cette innovation, à la fois une illusion et une confusion, menant toutes deux à de réels dangers. L'illusion consiste à croire ou à faire croire qu'on supprimera les inconvénients de la marche de flanc, en en supprimant le nom et pas la chose. La confusion consiste à avoir dorénavant un même mot dans le règlement pour désigner des formes complètement différentes et qu'on doit pouvoir distinguer dans le langage militaire. Ce qu'on a appelé et ce qu'on appelle encore *colonne*, en terme de tactique réglementaire, réunit diverses propriétés caractéristiques qui manquent toutes à ce qu'on appelle *colonne par files*. La première colonne, par division, compagnie, peloton ou section, suppose une série d'*unités* les unes derrière les autres, ayant chacune son chef sur le front et ses guides aux ailes, passant à la ligne par un déploiement ou par des conversions de chaque unité, et pouvant combattre dans cette formation. La prétendue colonne par files n'a rien de sem-

blable; c'est une formation de marche, transitoire, momentanée devant l'ennemi, critique, dont on doit sortir le plus tôt possible; c'est une ligne ou une chaîne par le flanc, c'est tout ce qu'on voudra, sauf une colonne tactique. Ces différences, si corpulentes qu'elles soient, n'ont pas réussi à frapper l'esprit de nos novateurs. Sous l'empire de préoccupations aussi pénibles à subir que difficiles à s'expliquer, ils recherchent avant tout la simplicité, objectent-ils, qui convient à des milices républicaines. Pour cela ils ne veulent pas tant de genres de formations, pas tant de dénominations diverses dans un règlement. Tout doit être colonne ou ligne; tout ce qui ne sera pas l'une sera l'autre. Cette formation passagère sur 2 ou 4 rangs, qui n'avait d'ailleurs que la désignation générale de marche par le flanc, fut fourrée dans la famille des colonnes et baptisée *colonne par files*.

Nous n'étions certes pas au baptême; mais nous avons dû en apprendre quelque chose, et nous savons aujourd'hui que le but de toute cette cérémonie était d'arriver à une autre rêverie de simplicité et d'unité philosophique consistant à alléger le règlement d'un de ses commandements. On ne commandera plus *par file à droite* (gauche), mais *tête de colonne à droite* (gauche), et ce dernier commandement aura l'avantage de s'appliquer indistinctement à toutes les colonnes et à toutes les armes. Voilà du progrès!

Nous demanderons humblement pardon aux auteurs du projet et aux rédacteurs du message. Mais, au risque de passer pour un esprit borné et encroûté, nous ne savons voir là aucune trace de progrès réel. Du moment qu'on est obligé de garder la dénomination de *file*, il y a profit de clarté à garder aussi le commandement exact qui s'y rapporte, et on le pouvait ici d'autant plus logiquement qu'on maintient ces mêmes mots dans les commandements de *par files-rompez*.

Nous ne voyons également aucune espèce d'avantage à avoir un même commandement pour des formations et pour des évolutions toutes différentes, pas plus que nous n'en saurions voir à décimer le nombre des noms de famille qui existent en Suisse pour diminuer le volume des listes des sergents-majors et des registres d'état civil. Ce serait pourtant plus simple et bien plus républicain de nous appeler presque tous du même nom, Dreier, Meier ou Muller!

Quant à avoir un seul et même commandement pour toutes les armes, c'est une puérilité trop éclatante pour que nous fassions autre chose que de l'enregistrer dans les titres de gloire de nos autorités réformatrices. Une trentaine d'officiers dans toute l'armée y trouverait une utilité pratique, ce qui n'est pas une raison de bouleverser des règlements faits pour 180 mille hommes.

En fait la plupart de ces commandements à double ou triple effet peuvent souvent être une cause d'erreurs et de malentendus,

notamment quand des colonnes et des armes diverses manœuvreront à proximité les unes des autres. Un vice en particulier du tête de colonne unique, c'est qu'en s'appliquant, pour l'infanterie seulement, à des mouvements très divers il pourra engendrer des lenteurs et des confusions déplorables. Une compagnie marche, par exemple, en colonne par section, la droite en tête. Pour converser à gauche en restant de front, on commandera *tête de colonne à gauche*; mais si elle est par le flanc, supposons par le flanc droit, on a alors des colonnes de colonne; on a quatre colonnes par files d'une colonne par section; on commandera encore *tête de colonne à gauche*, précédé de : *par section*, pour reformer une seule colonne par files. Un même commandement aboutit donc à deux mouvements et à deux résultats différents. Et si ces deux mouvements doivent, comme il arrive souvent, se succéder rapidement ou même se faire simultanément l'un à la tête l'autre à la queue de la colonne, cela sera impossible avec le commandement unique, sans avertissements complémentaires et sans risques d'embrouillement. On ne saurait donc prétendre qu'il y ait là une simplification.

De même quand un chef voudra faire exécuter une évolution à un subordonné, au lieu de pouvoir la lui indiquer, comme d'habitude et de raison, par le commandement qui s'y rapporte, il faudra toute une explication pour la bien définir et de longues paroles pour s'entendre à son sujet. C'est d'ailleurs une règle générale en matière d'évolution comme de simple bon sens d'avoir un commandement, un signal, un nom pour chaque chose distincte.

Cette règle souffre malheureusement encore de beaucoup d'exceptions dans le langage militaire, et les efforts des novateurs devraient tendre, il nous semble, à diminuer celles-ci et non à les augmenter par des commandements et des définitions à toute entente.

Des deux innovations ci-dessus le projet en sort une autre, à savoir :

k) *La colonne double par file*, soit sur 4 rangs, pour mettre en marche en avant et par le centre la colonne d'attaque. C'est à peu près notre ancien défilé en tiroir, existant encore dans beaucoup d'armées étrangères, où nos réformateurs l'ont repêché. Encore sans nom propre, cette formation pourrait être convenablement baptisée *colonne d'opéra* ou *grande marche de la Norma*, dont elle rappelle bien la dramatique mise en scène et le joli coup d'œil, qui sont ses seuls mérites. On ne dira au moins pas que ce soit là une simplification.

l) *Substitution du désordre normal à l'ordre normal*. Cette tendance marquée du règlement à l'essai, et qui s'y manifeste à une dizaine de reprises, a été notablement modérée par les diverses commis-

sions, car l'un des projets du département n'avait plus ni droite ni gauche, ni premier, ni second rang, ni numérotation des compagnies; de même que dans le nouvel habillement on vise à abolir toutes distinctions entre les cantons, les armes et les corps. Nous connaissons de longue date cette séduisante utopie de la suppression de l'inversion, qui a réussi à gagner à elle maints manœuvriers de places d'armes ou de planche noire, des instructeurs fort distingués du reste et de savants officiers (¹).

Nous ne l'en tenons pas moins, sur l'autorité des praticiens de campagne, pour une parfaite et dangereuse utopie. En terrain accidenté et devant l'ennemi, céder à cette tentation est le plus sûr moyen de transformer en peu de temps la meilleure troupe du monde en sauvage troupeau. La perturbation envahit toujours assez tôt les rangs de gens qui combattent, sans que le règlement l'y introduise d'avance et se préoccupe de l'y organiser. Avant de manœuvrer habilement, ou pour manœuvrer habilement, il faut tenir les rangs et le poste; pour tenir de la sorte il faut de l'ordre, et pour avoir de l'ordre il faut y former les hommes.

Le règlement nouveau, clairvoyant sur ses faiblesses, veut au contraire habituer la troupe à vivre dans le désordre et à se tirer d'affaire quand même. Nouvelle et dangereuse erreur! Le règlement pénètre ici dans un domaine qui n'est pas le sien et qui échappe à la réglementation. L'instruction générale, l'inspiration des officiers, la bravoure des soldats sont, au moment du danger, les seuls et meilleurs moyens de parer aux choses imprévues, de sauver l'honneur et la mission d'une troupe débandée.

Par conséquent nous renforcerions toutes les remarques sur l'emploi *exceptionnel* des inversions, et nous retrancherions les exercices de débandade et de ralliement *en dehors de l'ordre normal*. D'ailleurs le commandement *au drapeau*, pour ce ralliement, est une nouvelle source d'équivoques, car il pourra souvent arriver qu'on doive se rallier sans drapeau.

(¹) Elle a même passé, un moment, à l'état de doctrine sous la plume érudite d'un officier d'état-major français bien connu, M. le colonel Bonneau du Martray (*Théorie nouvelle pour faire combattre les troupes de toutes armes d'après les mêmes principes et aux mêmes commandements*. 1 vol. in-8° avec 150 planches. Paris. Leneveu, éditeur). Mais soumise en 1860 à une commission d'experts composée de MM. le maréchal Magnan, les généraux Schramm, Forey, de Failly, Grobon, Grand, Korte, Thiry, Lebœuf, avec le colonel Bonneau du Martray pour secrétaire, la *Théorie nouvelle* n'a pas fait fortune; et l'inversion est restée, en France, ce qu'elle était et ce qu'elle doit être: un moyen exceptionnel de parer à un besoin pressant ou spécial. Il n'est point défendu, comme avant l'ordonnance de 1791, de s'en servir; mais elle n'exclut point un ordre normal.

Un général espagnol, le marquis del Duero, a aussi publié, en 1862, un projet de *Règlement unique pour les trois armes* conçu dans le même esprit (1 brochure in-8°. Paris. Leneveu, éditeur) qui, malgré la grande considération et le haut grade de l'auteur, a rencontré en Espagne une vive opposition.

m) Une autre nouveauté inadmissible est celle qui change la notion simple et claire, le commandement sonore et connu de *pas de course-marche !* en ces mots sybilliques *marche ! marche !* — qui doivent se prononcer à l'inverse de ceux du grand Bossuet.

Ce bizarre commandement n'explique et n'exprime rien par lui-même ; il est presque aussi long que l'autre ; il peut prêter à des quiproquos par sa ressemblance avec le *marche* ordinaire ou par le voisinage accidentel de deux de ces simples *marche*, et par conséquent engendrer de grands désordres et de graves dangers.

Quand il s'agit de lancer une troupe à l'assaut, épreuve toujours sérieuse à traverser, il vaut bien la peine de peser l'ordre du départ et de ne pas risquer qu'il soit le fait d'un malentendu. Du reste ce nouveau commandement a été expérimenté à l'école des instructeurs de 1867 et rejeté comme impratique et ridicule par les commissions d'instructeurs. Notre cavalerie, qui l'expérimente également depuis plusieurs années, l'a retranché de la dernière édition française de son règlement.

Le département militaire fédéral paraissait aussi avoir fait son deuil de ce *progrès militaire* ; mais il se ravisa et revint à la charge plus tard. C'était un peu tard, il est vrai, puisque ce ne fut que pendant l'impression du projet actuel. Au dernier moment le fogueux *marche-marche* y fut glissé à nouveau, par un *errata* collé sur la couverture. Mais si l'on avait oublié de le donner à temps aux imprimeurs, il paraît qu'on avait aussi oublié de le soumettre aux Chambres, car il n'en est nullement question dans le message explicatif qui leur fut adressé. Et quand nous pensons qu'on avait également oublié d'en nantir la grande commission, oublié de mettre le projet lui-même dans la liste publique des tractanda législatifs, et oublié de mentionner l'existence d'une minorité de la commission dans le message, on ne peut que gémir en vérité de la fatalité d'oubli qui poursuit notre département.

Gémissons aussi, dans le cas particulier, de ce que cette fatalité se soit arrêtée juste devant l'*errata* en question, au lieu de le joindre à ses autres victimes ; mais espérons que les Chambres, autant pour le bien de la chose que pour le soin de leur propre dignité, oublieront à leur tour de donner à cette adjonction la valeur légale qu'elles seules sont en droit de lui donner.

Et pourquoi, diront quelques-uns, le département met-il tant d'obstination à introduire ce petit *marche-marche* dans le futur règlement?.. Nous ne savons, à part le faux orgueil peut-être de gagner des batailles sur ses propres troupes. On comprendrait cette insistance si la Suisse était la Hesse-Darmstadt, le duché de Bade ou toute autre principauté allemande sollicitée à subir la haute direction de Berlin. Le seul mérite du *marche-marche* est d'être d'origine prussienne ; c'est un ancien commandement prus-

sien, qui s'est rajeuni dernièrement, et qui s'est acquis, par sa bizarrerie même et par les succès dont il fut le témoin, non la cause, une certaine célébrité dans la dernière lutte germanique. C'est aux cris de *marche-marche*, cent fois répétés par la troupe et mêlés de *hurrah !* de *vive le roi !* que maintes positions ont été bravement enlevées sur les Autrichiens et sur leurs alliés par les troupes du roi Guillaume. Pour celles-ci le *marche-marche* était devenu un cri de guerre et de victoire, le signal de l'assaut et du triomphe. Comme nous doutons qu'il eût le même effet sur nos bons Suisses, et qu'il n'aurait d'ailleurs plus la chance d'agir, comme en 1866, contre des troupes déjà décimées par un fusil supérieur, cet emprunt à l'étranger pour augmenter notre règlement d'un commandement et d'une confusion de plus ne nous semble nullement justifié.

n) Enfin on peut considérer comme une nouveauté du projet la généralisation qu'il fait des *feux sur 4 rangs*, précédemment feux de carré ; du *défilement des lignes et colonnes* en les couchant à terre, comme précédemment les chaînes et les soutiens, et de l'*accélération des allures*. Ce sont là de bonnes modifications, d'une haute importance en fait, quoique changeant fort peu à ce qui existe. Souvent il en est ainsi dans le monde : les meilleurs progrès ne sont pas les plus bruyants.

II. Passons maintenant à la seconde catégorie des innovations du nouveau règlement, celle des *retranchements* qu'il apporte à l'ancien. Les principaux de ces retranchements sont les suivants :

a) Divers exercices de l'école de soldat, soit les sur la droite (gauche) en bataille, les files en arrière, les alignements en arrière, les commandements d'alignement et de doublement des rangs ; puis la réduction de l'escrime à deux coups et parades principaux, des pas et des feux à deux espèces, et du maniement d'armes à 5. mouvements.

Dans tout cela le mauvais se mêle étroitement au bon. Les sur la droite (gauche) en bataille, par exemple, avaient leur utilité et auraient dû être maintenus tels quels. La chose, il est vrai, ne sera pas supprimée ; mais on lui donne un ou plusieurs commandements à double sens, ce qui ne simplifie la forme qu'en embrouillant le fond.

¶ L'*en parade-armes* a été retranché du maniement d'armes par le même esprit anti-hiéronymique et anti-militaire qui précédemment fit supprimer le *présentez-armes*, les honneurs des gardes aux représentants de la religion, aux magistrats et aux officiers, les épaullettes, le chapeau, le shako et ses cocardes cantonales, la bonne façon, tout ce qui tend à relever le service du soldat aux yeux du public et à ses propres yeux. Dans ce même déplorable esprit le

projet *simplifie* le cérémoniel actuel du drapeau ; il a été même question de supprimer ce meuble incommodé et embarrassant en campagne et dont on ne sait que faire avec les colonnes de division.

Encore une révision du règlement dans ce même genre de *progrès*, et les drapeaux seront sans doute définitivement retranchés des rangs militaires, pour ne plus servir qu'aux processions civiles, où en revanche ils augmentent chaque jour de nombre, de volume et de richesse.

Est-ce en dédaignant leurs insignes, en ravalant leurs officiers, en cachant leurs bannières que nos pères de Sempach, de Laupen, de Giornico, de Morat, de la Neueneck nous ont conquis ces glorieux trophées qui ornent nos fêtes et font tressaillir nos cœurs ? Ces vieux Suisses reconnaîtraient-ils leur sang valeureux dans l'armée qu'on est en train de nous fabriquer, qu'on voudrait faire croire angoissée d'être visible, scandalisée d'honorer ses chefs et ses couleurs, humiliée de révéler ses autels ? Retrouveraient-ils leurs mâles traditions, eux qui donnaient à l'Europe la tactique moderne, dans notre inintelligente singerie des modes étrangères, dans notre course effrénée après de pitoyables routines pour leurs succès d'un jour, après le cri de guerre et l'oblique des troupes prussiennes, après le désordre tumultueux des bandes garibaldiennes, mais en oubliant soigneusement d'emprunter à celles-là leur culte fervent de l'honneur militaire, à celles-ci leur noble désintéressement ? Où nous mènera cette triste tendance ? Misère de nous, si Dieu n'y aide ! car nous ne sommes, assure-t-on, qu'au début des réformes qui se préparent à Berne, sous le même souffle de lointaines raffales.

En attendant, nous qui avons confiance dans le fond de sagesse et d'équité du peuple suisse, nous ne faillirons point aux devoirs de résignation et de patiente espérance qui sont devenus le seul lot de la Suisse romande en ce temps de vertige des races germaniques. Ce temps passera, nous le savons ; mais en laissant derrière lui une autre tâche ardue : celle de recommencer les bouleversements pour remédier à ceux d'aujourd'hui. Cercle vicieux dans lequel le pays, y compris l'armée, tourne en gaspillant ses forces, en émiettant ses gerbes au profit des glaneurs, dont les clamours réjouies couvrent bientôt toutes les autres voix.

Mais cessons un moment de gémir, pour dire, quant à l'article qui nous occupe, qu'à part ces deux retranchements fâcheux du *en parade-armes* et du *sur la droite (gauche) en bataille*, nous nous résignerions aux autres changements sus-indiqués, par égard pour les vœux différents de quelques-uns de nos confédérés.

b) Le *carré régulier* est supprimé et remplacé par le seul *carré en masse*, soit l'ancienne *colonne de défense*. — En sabrant de cette

façon la matière des règlements, il n'est assurément pas difficile d'abréger le nouveau, et de faire sonner ses mérites de légèreté sur l'ancien. Si les règlements se jugeaient au poids ou au mètre la prétention aurait quelque valeur. Mais il n'en est point ainsi ; et en détruisant tels ou tels articles paraissant superflus ou complexes, on ne détruit pas du même coup les exigences auxquels ils faisaient face. On a beau retrancher le carré des formations, cela ne diminue pas d'un seul homme la cavalerie des états voisins. On a cru un moment, il est vrai, après Königgrätz, que la cavalerie avait fini sa carrière devant le fusil à aiguille. Un peu plus de réflexion et d'observation fit revenir de ce jugement précipité et conduisit à une conclusion précisément inverse. La Prusse augmente même sa proportion de cavalerie ; elle a jugé que cette arme rapide était celle qui pouvait le mieux, en beaucoup de cas, parer aux fusils rapides, celle qui, en face de la puissance accrue des feux, pouvait, à un moment donné, fournir les plus promptes et les plus brillantes passes pour la paralyser. La France et l'Autriche augmentent aussi leur cavalerie légère au détriment de la grosse cavalerie. Nous qui n'en pourrions consacrer qu'une force infime à entretenir celle de l'ennemi, devons-nous dépouiller notre infanterie des formations traditionnelles et le plus convenables contre les charges d'escadrons ?

On prétend que nos nouveaux feux et le carré en masse suffiront à la défense. Nous le croyons également pour beaucoup de cas et notamment pour ceux où l'infanterie menacée n'aura rien de mieux à faire qu'à rester en place. Mais souvent aussi l'infanterie n'a pas le temps de demeurer sur le terrain où elle se trouve subitement attaquée ; sa mission l'appelle ailleurs ; elle ne peut s'en laisser détourner, ni s'arrêter devant quelques cavaliers ; elle doit marcher tout en combattant, combattre sans cesser d'avancer ; et pour cela le carré en masse ne suffit plus ; il faut le carré vide et régulier. Nous regretterions donc de voir disparaître celui-ci du règlement, quoiqu'on pût à la rigueur en simplifier la formation (¹).

c) Les feux de défilés en avant et en retraite ont été retranchés, et nous croyons qu'on a bien fait. Avec les feux de 4 rangs généralisés et les nouveaux fusils on peut se passer aisément de cette fiévreuse évolution, manœuvre de cirque plus que de champ de bataille, comme la nouvelle colonne double par files.

d) Les serre-files ont été aussi supprimés, conformément à l'appendice déjà introduit à l'essai, il y a deux ans ; mais l'utile correctif apporté par les commissions de placer les sergents derrière les rangs pour les feux, outre les chefs de section et le capitaine, n'a pas été maintenu par le département, et c'est regrettable.

(¹) Voir sur ce sujet spécial une intéressante et solide étude sur la formation en carré, par J. Guénard, lieutenant au 2^e zouaves, 1 vol. in-8°, qui vient de paraître chez Tanera, éditeur à Paris.

e) Le projet n'a plus qu'une seule manière, au lieu de deux, de faire prendre les distances à la colonne serrée et de faire serrer la colonne. Au lieu de trois modes de changement de direction il n'en a plus que deux ; il supprime aussi les commandements : *à gauche (droite) en bataille*, et arrive à ce que tous les mouvements qui consistent à former la ligne ou la colonne par une conversion des subdivisions s'exécutent à un seul et même commandement.

Nous ne pouvons, pour la plupart de ces modifications, que répéter ce que nous avons dit plus haut, à propos du *tête de colonne* unique. La même erreur de jugement s'épanouit ici en plein, et toujours au détriment de la sûreté du langage et de la clarté des indications nécessaires. On a créé de nouveaux commandements à double et à triple sens ; des (*par pelotons*) *tournez à droite (gauche)*, etc., qui aboutiront indifféremment à une colonne pour aller de l'avant ou à une ligne pour donner des feux, ainsi qu'à faire converser toute une colonne successivement. Entre deux divisions ou deux bataillons voisins, des malentendus et de faux mouvements peuvent facilement en surgir et amener de graves désordres.

Pour le futile et douteux profit d'avoir deux commandements de moins à instruire, on se prive de commandements d'avertissement faciles, usuels et renfermant à eux seuls toute une explication préalable qu'il faudra faire autrement, plus difficilement et peut-être plus longuement, sans qu'on dise encore comment.

On prétend que le nouveau règlement se distingue par l'esprit d'initiative qu'il excite dans la troupe et par la plus grande confiance qu'il place en son intelligence. Nous le nions formellement, au moins en ce qui concerne les nombreux cas de commandements d'évolutions à double et triple sens. Par ces commandements l'homme ne comprend bien ce qu'on lui demande que quand le mouvement est terminé ; il ne voit ni où on le mène ni où l'on veut le mener avant d'y être arrivé, et si quelque accroc malheureux arrive en route, son intelligence ne servira point à le débrouiller, puisqu'il ignore ce qui se fait et ce qui doit se faire. Le soldat dans le rang n'est plus qu'une girouette tournant à droite et à gauche sans savoir pourquoi. En revanche l'officier peut épuiser ses plaisirs évoluants par d'éternels (*par pelotons*) *tournez à droite (gauche)* et *tête de colonne à droite (gauche)*, ni plus ni moins qu'un perroquet quelque peu dressé. Si c'est là relever l'esprit d'initiative et l'intelligence des individus, nous avouons ne plus savoir ce qu'on entend par ces précieuses qualités humaines. Tout tend au contraire, dans ce système, à la création d'une machinerie au rebours du bon sens, pleine d'équivoques et de causes de désordre. Et quand on y joint la transformation de l'inversion en ordre normal et la débandade réglementaire, on ne manque plus en vérité d'aucun

élément pour amener dans les évolutions un complet gâchis à la première petite mésaventure.

III. La troisième catégorie des prouesses du nouveau règlement consiste dans une infinité de petits changements de commandements et de détails, dont nous ne ferons pas ici l'énumération circonstanciée.

On vient de publier en français et en allemand un tableau des nouveaux commandements, celui en français dû à M. le capitaine-instructeur Jaquet. Ces petites brochures doivent être entre les mains de tout le monde, et chacun peut apprécier les différences entre l'ancien règlement et le projet à ce seul point de vue. Il y a en somme, et en comptant la gymnastique, plus de cent cinquante commandements nouveaux ou modifiés, et l'on peut dire hardiment que la moitié sont d'inutiles et un bon quart de nuisibles fantaisies.

Parmi les changements heureux nous devons enregistrer l'ensemble du nouveau service d'infanterie légère ou de tirailleurs, qui, en s'inspirant des méthodes connues de Waldersee et de Bugeaud, réalise de vraies simplifications et de notables améliorations. Ce domaine comporte tout progrès du reste ; ici le règlement doit être plutôt une instruction générale qu'une prescription déterminée. Le projet a bien compris cette exigence ; cette fois il bâtit réellement, et mieux que dans les autres écoles, sur l'intelligence et le savoir-faire des individus. Nous l'en félicitons. — La création de quelques expressions communes aux deux langues française et allemande, comme *tirailleurs* et *sections*, est aussi une amélioration pratique pour une armée comme la nôtre, et il est à regretter qu'elle n'ait pu être poussée plus loin. La dénomination de division ne s'applique plus à la compagnie, mais à deux compagnies, et cela aussi est une amélioration, puisqu'elle détruit une synonymie, tout en laissant malheureusement, il est vrai, subsister le vieux double sens du mot division.

Tel est en résumé le bilan impartial, à notre point de vue au moins, et sauf erreurs et omissions, de la nouvelle révision réglementaire.

Ce seul aperçu montre qu'il s'agit d'une réforme générale, totale, de toutes les écoles (sauf celle de brigade) et que cette réforme dépasse de beaucoup la mesure du nécessaire. Tout en rendant pleine justice au zèle ardent et aux bonnes intentions qui l'ont dictée, quoique accompagnés de moyens peu délicats, on ose affirmer sans crainte que les auteurs se sont laissé trop entraîner d'un côté par une imagination encore éblouie des récents succès prussiens, d'autre côté par d'étroites vues pédagogiques sans application au service de guerre. Le maintien des habitudes contrac-

tées, ainsi que du bon ordre et de la cohésion parmi les troupes en campagne, y est sans cesse sacrifié à une chimère de simplicité et de rapidité d'instruction, qui, atteinte, n'a de valeur que sur la place d'armes, et qui, pour être atteinte, donnera 4 à 5 ans de gaucherie et d'indécision aux évolutions de nos meilleurs bataillons d'élite, sans parler des autres.

A voir surgir tant et d'aussi étranges bouleversements, on dirait en vérité que jusqu'à ce jour la Suisse avait ignoré ce qu'était un règlement d'exercice, ou bien qu'il a paru en 1866 quelque chose de vraiment inouï, de phénoménal, de surhumain en fait de tactique. Point n'est pourtant besoin d'y regarder de bien près pour constater que ni l'une ni l'autre de ces alternatives n'ont dû peser sur la question à l'étude.

Sans méconnaître les mérites du fusil se chargeant par la culasse, on ne peut prétendre qu'il ait introduit un élément inconnu et opéré une révolution dans l'armement, ni par conséquent qu'il nécessite une nouvelle tactique. On charge plus vite que précédemment ; mais on a toujours, à peu de chose près, la même arme à feu et à bayonnette, le même canon de fusil, la même rayure, la même balle, la même trajectoire, le même pointage. Le mécanisme différent de la culasse et de la platine a perfectionné l'armement de l'infanterie ; il ne l'a pas changé.

Depuis près de 400 ans qu'on tire au fusil la vitesse du tir a beaucoup varié ; elle n'a jamais été 20 ans la même ; elle a aussi différé et elle diffère encore sensiblement d'une armée à l'autre, d'un corps à l'autre, d'un homme à l'autre, suivant le degré d'instruction, suivant les usages et les besoins locaux (¹).

Cette variante s'augmente notablement avec le nouveau fusil, personne ne le nie ; mais c'est là le seul facteur changé à l'ancienne formule du tir. Les trois autres facteurs, la portée, la précision, la force destructive, restent les mêmes, et l'on doit noter en outre qu'au delà d'un certain degré plus le facteur de la vitesse augmente, plus celui de la précision diminue.

La part de la nouveauté dans l'armement futur, rigoureusement analysée, n'est donc pas aussi considérable qu'on a voulu le dire, sur la première impression des victoires prussiennes de Bohême, de la Saale et du Mein ; tout comme il n'était pas besoin qu'elle le

(¹) Le récent rapport du maréchal Niel sur l'introduction du fusil Chassepot dans l'armée française donne une vitesse de tir variant de sept à quatorze coups par minute, et une variation de précision de 8,2 à 24,7 pour 100, entre des recrues de la ligne et des troupes de la garde impériale. Les troupes américaines des confins, obligées de lutter contre les rapides flèches indiennes, arrivent à lancer avec le fusil lisse une dizaine de balles à la minute, le coup à deux balles il est vrai, et en tenant, selon la mode indienne, les balles dans la bouche et les capsules pendues au cou. Il y a loin d'un tel tir à celui de la carabine à pierre et à mailloche qui se faisait en même temps et dans la même armée il y a quelque 20 ans.

fût à ce point pour donner, toutes choses restant égales d'ailleurs, ses grands résultats. Il suffit d'un léger surpoids pour faire jeter d'un côté une balance en équilibre, même pesamment chargée.

Les feux sont puissants depuis longtemps en tactique ; cette puissance s'est beaucoup augmentée dans les douze dernières années, et l'augmentation a une recrudescence marquée depuis 1863 en Amérique, et depuis 1866 en Europe. Voilà un fait certain. Et cependant malgré cette plus grande force de destruction des armes à feu, les batailles de nos jours ne sont point encore arrivées à être aussi meurtrières que celles des guerres de Sept-ans ou de l'Empire. Zorndorf, Eylau, Friedland, la Moskowa, Salamanque tiennent toujours le premier rang parmi les affaires les plus sanglantes. Voilà un autre fait certain, malgré les clamours contraires des philosophes ; et les deux faits ensemble donnent la mesure exacte de la situation.

Or rien n'y indique, soit dans le dernier perfectionnement lui-même, soit dans ses résultats, qu'une plus grande vitesse de feux nécessite une révolution tactique. Rien n'annonce le besoin d'une transformation telle, par exemple, qu'en amenèrent jadis l'emploi de la poudre à canon et l'invention de la bayonnette à douille.

Il fallut alors faire disparaître d'anciens et nombreux engins, des corps entiers d'arbalétriers et de piquiers, changer par conséquent l'ordonnance, les formations, les évolutions. Aujourd'hui nulle tâche semblable n'est réclamée par l'état des choses. Nous ne savons ce qu'on pourra inventer sous peu ; nous faisons toute réserve à l'endroit de certaines inventions qui pointent à l'horizon et des exigences qu'elles imposeraient — autre raison qui commandait de ne pas précipiter nos réformes — ; mais jusqu'à présent une révolution tactique serait un non-sens et un enfantillage.

Pour se servir utilement des nouveaux fusils, il y avait à en modifier la charge ; puis à recommander de préférence pour le combat, mais d'une manière générale seulement, l'ordre mince plutôt que l'ordre profond, tous deux depuis longtemps à l'épreuve et parfaitement connus, quoiqu'inégalement pratiqués par les uns ou par les autres, au gré de leurs goûts ou de leurs tempéraments.

Pour se préserver des nouveaux fusils, il y avait, et là était l'essentiel, à s'en donner d'autant bons pour la riposte ; puis à tenir les troupes à plus grande distance et mieux masquées de l'ennemi dans les moments d'attente, à agir plus résolument dans les moments d'action, plus rapidement dans ceux de transition, à mieux profiter du terrain en tout temps pour avoir des glacis dominants ou des défilés protecteurs, et y aider même par des moyens artificiels. Tout cela aussi est de la tactique vieille comme Gustave-Adolphe, comme les Romains et les Grecs.

De même que les culasses et cartouches nouvelles perfectionnen

l'armement sans le changer de nature, de même il fallait perfectionner le règlement dans les points indispensables, sans en changer du tout au tout. Il n'y a pas lieu, nous le répétons, à une nouvelle tactique ; mais bien à un jeu plus serré et plus fin de la tactique actuelle, joint à un relèvement de toutes les vertus militaires. On devra s'émanciper de certains usages, des routines spéciales, des engouements systématiques, des vaines glorioles, pour agir avec une plus entière liberté de jugement ; et c'est précisément ce que nous ne faisons pas.

Ce ne sera plus le temps du célèbre : *Messieurs les Français, tirez les premiers !* de la bataille de Fontenoy, ni de la sublime prière avant le feu des anciens Suisses et Suédois, ni des long assauts à la bayonnette, ni des colonnes massives de d'Erlon, ni des charges à la cravache de Murat, ni des lignes immobiles de Wellington, ni des *cabrioles* des Turcos, ni de l'*offensivestoss* autrichien.

Mais tout cela, que nous sachions, si respectable et admirable que ce soit, ne constitue pas exclusivement la tactique, au moins pour les tacticiens dignes de ce nom. Et quant à notre règlement, une modification semblable à celle du 5 avril 1859, sur la charge et sur les détails du maniement d'armes ; puis une augmentation de divers chiffres de distances, d'intervalles, d'allures ; la généralisation des feux de 4 rangs, le défilement à terre des lignes et colonnes, toutes choses ne changeant presque rien aux textes actuels quoique beaucoup aux effets et déjà pratiquées dans quelques cantons, eût pleinement satisfait aux exigences du temps présent. C'eût été l'affaire de 3 ou 4 pages d'appendice.

Si l'on eût en outre soigné comme du passé nos excellentes écoles de tir, mises sur un si bon pied par M. le colonel van Berchem, pour arriver à tirer aussi vite que bien ; si l'on eût raffermi et complété notre instruction supérieure, si fort en souffrance depuis deux ou trois ans par le fait de programmes mal réglés et de quelques enseignements manquant de fond, on aurait promptement amené notre armée, si bien douée et si bien disposée du reste, au niveau intellectuel voulu par le perfectionnement actuel des feux.

Au lieu de cela il faut que tous nos militaires, troupe et officiers, retournent sur les bancs de l'école primaire, consacrent un temps précieux non à avancer et à relever leur instruction, mais à la recommencer. Il leur faut rapprendre non seulement la charge, la nomenclature, le démontage, le tir des nouveaux fusils Millbank-Amsler, Peabody, Vetterli, chose indispensable ; mais une foule de petits riens à grand étalage, de prétentieuses nouveautés, la plupart inutiles, quelques-unes nuisibles et rejetées en 1847 et en 1856 par des officiers qui n'étaient certes ni des sots ni des ignorants. Eternels apprentis, nos hommes ne peuvent sortir des mains de la bonne que pour retomber dans celles de la nourrice. Il reste,

comme consolation, que la nourrice et la bonne ne s'en trouvent plus mal; elles doublent leurs gages des sommes qu'aurai dépensées à l'université le bambin laissé à sa voie naturelle. Tel est le ménage actuel de l'armée suisse.

Et comme tout se lie dans le respect ou le mépris des saines règles de conduite, et qu'il est bien difficile qu'un premier pas hors de la bonne voie n'en amène d'ultérieurs, nous sommes aujourd'hui condamnés à voir dans presque tous les domaines de notre militaire supérieur des choses aussi pénibles que celles mises en évidence par la révision réglementaire.

Plusieurs écoles d'instruction, qui avaient jusqu'ici donné les meilleurs fruits, celles d'instructeurs, celles d'officiers et aspirants d'infanterie entr'autres, ainsi que l'école centrale, sont en pleine décadence, se voient transformées en séances d'essais et de tâtonnements de toute espèce, en comités délibérants interminables et ingouvernables, en petites assemblées populaires d'officiers et de sous-officiers où l'on clabaude pêle-mêle de tous les règlements et de toutes les lois, en écoles de relâchement général sous le rapport du service, de la discipline, de la tenue et des habitudes militaires⁽¹⁾. Quand la contagion des mauvais principes part d'en-haut, elle ne peut manquer de se propager rapidement. Quand l'autorité supérieure prêche elle-même, de parole et d'exemple l'inversion habituelle dans la hiérarchie⁽²⁾, la débandade dans l'administration⁽³⁾, l'arbitraire permanent dans les nominations et promotions, la fantaisie dans les règlements et circulaires, des anges aux étages subalternes échapperaient à peine aux fâcheux contrecoups qui en résultent.

Il sort de tout cela, et surtout quand on se reporte par la pensée à quelques années en arrière, un douloureux spectacle, une comparaison poignante pour tous les amis sincères de l'armée et de la Suisse, auquel il est urgent de remédier.

Revenant à la source même de nos plaintes, au projet de règlement à l'essai, nous devons maintenant nous demander quel remède peut être apporté, en ce point spécial, au mal signalé.

(1) Dans quelques-unes de ces écoles on fait manger les colonels avec les tambours et sapeurs, pour.... créer l'esprit de famille!

(2) Dans une vingtaine de services de 1867 et 1868 on a mis ou tenté de mettre des officiers anciens et d'un haut mérite sous les ordres de leurs cadets, contrairement à la loi.

(3) M. l'instructeur-chef-adjoint du département et M. le premier secrétaire du département, au lieu d'être à leurs fonctions, commandent maintenant presque toute les écoles, sous prétexte d'accélérer la propagation des nouveautés. S'il n'y a plus en dehors des armes spéciales, que ces deux colonels en Suisse, il vaudrait mieux licencier d'office leurs collègues, car il est évident que ceux-ci manqueront, au moment du besoin, de l'habitude du commandement et de la pratique du métier qui leur sont nécessaires, et que leur aurait procurées un tour régulier de service à la place du monopole qu'on institue.

Nous répondrons que le remède est facile, par peu qu'on veuille mettre le bien des choses au-dessus des amours-propres personnels. L'Assemblée fédérale l'a entre les mains. Le nouveau règlement est toujours dans sa dépendance, puisqu'elle ne l'a admis que provisoirement et à l'essai. Elle peut le rejeter sans se déjuger, et cela d'autant mieux que son appréciation définitive a été formellement réservée par sa commission et que la votation a eu lieu sans discussion aucune.

Elle agirait donc aussi légalement que sagement en écartant cette réforme malencontreuse et précipitée, pour se borner à demander au Conseil fédéral un appendice ne changeant au règlement de 1856 que ce qui est absolument nécessaire à l'usage des nouveaux fusils. Après cela il serait toujours aisément et l'on serait toujours à temps d'apporter peu à peu au règlement les améliorations tactiques dont l'expérience et l'étude démontreraient l'utilité. On pourrait mieux en tout cas s'approcher de cette façon, et sur le canevas de 1856, de l'idéal du nouveau règlement, que revenir de celui-ci, une fois adopté, vers l'ancien.

On objectera probablement au rejet la force du fait accompli, la raison sophistique que le nouveau règlement étant déjà provisoire et su par les troupes instruites cette année, le moyen le plus simple, pour sortir de la critique situation présente, est de le rendre définitif. C'est à Messieurs les membres de l'Assemblée fédérale d'apprécier jusqu'à quel point un tel mode de délibérations s'accorde avec le mandat qui leur est confié par les électeurs et avec le serment qu'ils prêtent de le bien remplir.

On prétendra peut-être aussi que les essais pratiqués plaident en faveur de l'adoption définitive. Il ne sera sans doute pas difficile, si l'on y tient dans les hauts parages officiels, de se procurer une majorité de rapports favorables. Plusieurs écoles fédérales ont été soigneusement organisées à cet effet, et l'on n'aura garde, dans le concert voulu, d'*oublier* les voix discordantes.

Nous ne connaissons encore aucun résultat de ces cours d'essais, et nous avouons nous en inquiéter assez peu. Les vices principaux du projet, sauf peut-être ceux de la marche oblique et des nouveaux modes de déploiement, vices déjà suffisamment constatés par les essais de 1867, sont de ceux qui peuvent s'apprécier par le raisonnement aussi bien et mieux que par l'expérimentation, surtout quand celle-ci se fait *ad hoc*, sur une commode place d'armes, avec l'aide de nombreux et zélés instructeurs et sous les ordres de l'auteur même du projet, constitué à la fois juge et partie.

Mais en dehors de ces essais-là il y en a d'autres, qui sont déjà faits et qui parlent haut à tout le monde. C'est le refroidissement de zèle que ces bouleversements incessants et de toute espèce amènent dans nos troupes ; ce sont les nombreuses et tristes

démissions qu'ils ont déjà provoquées parmi nos officiers, et qu'ils amèneront encore; c'est le découragement qui s'est emparé de beaucoup d'autres officiers mis à cette tâche de Sysyphe et l'effroi qu'ils ressentent de toute perspective de service militaire actif dans de telles conditions.

Nous sommes mieux placés que le département fédéral pour savoir la vérité à cet égard. On nous adresse à nous les plaintes, et elles nous inondent depuis quelques mois de tous les points de la Suisse, quoique nous n'en fassions qu'un discret et sobre usage; il n'entend, lui, que les flagorneries ou les médisances intéressées des flatteurs, et il leur prête, qu'il nous permette de le lui dire, une trop complaisante oreille dans la plupart de ses actes importants, ainsi que dans son goût à transformer la Confédération en baillage argovien.

Le Conseil fédéral ne paraissant plus être que l'humble boîte aux lettres de ses départements, c'est donc sur l'Assemblée fédérale que les amis de l'armée suisse et des bonnes traditions nationales sont obligés de reporter leurs espérances. Nous aimons entr'autres à croire que, dans le cas particulier du règlement à l'essai, les Chambres daigneront vouer une sérieuse attention à la délibération nouvelle et décisive qui leur incombe, et que cette délibération se terminera par le maintien du règlement de 1856 avec les modifications strictement indispensables, laissant les autres à des temps moins transitoires et plus riches de loisirs.

P.-S. Pendant l'impression des lignes ci-dessus la liste des tractandats de la session de juillet des Chambres fédérales a été publiée, et nous constatons que la question des règlements n'y figure pas.

Nous voyons aussi que la commission de gestion du Conseil des Etats s'est enfin émue de la manière dont les affaires militaires sont maintenant administrées et qu'elle a cru devoir en nantir l'Assemblée fédérale. La chose est heureuse en principe; mais nous doutons que la proposition émise, consistant à renforcer le personnel dirigeant d'un haut fonctionnaire de plus, atteigne le but désiré. Elle ne fera, craignons-nous, qu'augmenter le mal et faciliter le cumul actuel. N'y aurait-il pas plutôt lieu à une révision générale de l'organisation du département militaire fédéral, pour le simplifier et l'harmoniser avec les besoins nouveaux?

